

## EFFICACITÉ SENTINELLE

### FINANCEMENT FACILE

La protection **ANTIVOL SENTINELLE** peut être ajoutée au montant financé lors de l'achat de votre véhicule.

### SIMPLEMENT EFFICACE

- ✓ **ANTIVOL SENTINELLE** repousse le voleur avant même qu'il ne soit entré dans votre véhicule.
- ✓ Des décalques, faciles à repérer, sont placés sur la vitre du chauffeur et du passager.
- ✓ **ANTIVOL SENTINELLE** ne peut être enlevée ou altérée sans un remplacement intégral des vitres. Une pratique beaucoup trop coûteuse pour les voleurs comme pour les ateliers de recel.
- ✓ **ANTIVOL SENTINELLE** protège en tout temps, même lorsque votre véhicule est garé par un valet.
- ✓ **ANTIVOL SENTINELLE** est passif et silencieux, l'antivol ne requiert ni mise en marche, ni arrêt et ne peut être oublié.

### VOTRE REPRÉSENTANT:

## CONDITIONS

**ANTIVOL SENTINELLE** ne sera pas tenu dans l'obligation de verser quelque montant que ce soit au consommateur avant que celui-ci n'ait soumis à **ANTIVOL SENTINELLE** les documents suivants:

1. Une copie du rapport des autorités policières portant sur le vol du véhicule.
2. La preuve du paiement de la valeur marchande du véhicule faite par l'assureur au consommateur par une compagnie d'assurance dûment accréditée.
3. Une copie des titres de propriété (ou copie du contrat de location) du véhicule identifiant clairement le propriétaire dudit véhicule et sa source de financement.
4. Les preuves de paiement pour la location d'un véhicule de remplacement, l'hébergement, la nourriture et les frais de transport aérien lorsque la perte survient à l'intérieur des distances établies par l'entente de protection.

Aucun paiement ne sera effectué si le consommateur a délibérément falsifié ou volontairement omis de divulguer des faits portant sur la disparition de son véhicule.

Aucune modification des termes de l'entente n'est permise sans le consentement écrit d'**ANTIVOL SENTINELLE**. Le paiement de toute somme due sera fait au nom du consommateur et du concessionnaire vendeur.

Veuillez consulter le certificat de garantie pour plus de détails.

### DISTRIBUÉ PAR:

**SAL**<sup>™</sup>  
marketing

**ANTIVOL SENTINELLE**  
est une marque déposée de  
St-Clair Marketing (Canada) Limitée.

MC Marque de commerce d'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., dont SAL Marketing inc. est un licencié autorisé.

FORMULAIRE 7146 (NOV/2010)

# ATTENTION



**ANTIVOL SENTINELLE**  
VÉHICULE PROTÉGÉ PAR BURINAGE

**ANTIVOL SENTINELLE**  
Le système de  
prévention du vol

## SOLUTION ANTIVOL SENTINELLE

### VOL DE VÉHICULES\*

- Deux (2) millions de véhicules sont volés en Amérique du Nord chaque année. Plus de 140 000 de ces véhicules sont volés au Canada.
- Les vols de voitures représentent 13,5 % des crimes au Canada.
- Dans la dernière décennie, le Canada est devenu la capitale nord-américaine du vol de véhicules. Environ 400 véhicules sont volés chaque jour au Canada.
- En 2007, plus de 540 millions ont été déboursés par les compagnies d'assurance canadiennes pour les règlements de vols de véhicules.

\* Source - Statistiques Canada et Bureau d'assurance du Canada

### VOTRE VÉHICULE EST-IL À RISQUE?

- ✓ Mon véhicule est récent.
- ✓ Mon véhicule est de haut de gamme ou de catégorie utilitaire.
- ✓ J'habite une région urbaine ou l'une de ses banlieues.

Si vous vous reconnaissez dans l'une ou l'autre de ces catégories, alors votre véhicule est une proie de choix.

### LA SOLUTION SENTINELLE

Avec la protection **ANTIVOL SENTINELLE**, votre N.I.V.<sup>1</sup> sera buriné sur toutes les vitres de votre véhicule. Un moyen simple, mais efficace, de contrecarrer le vol de votre véhicule.

<sup>1</sup> Numéro d'identification du véhicule.

## GARANTIE ANTIVOL SENTINELLE

### NOUS GARANTISSONS...

- ✓ Que votre véhicule, lorsque protégé par **ANTIVOL SENTINELLE**, ne sera pas volé.
- et...
- ✓ S'il devait l'être, qu'il sera retrouvé avant d'être endommagé au point d'être qualifié de perte totale.

### OU, NOUS PAIERONS...

- ✓ Une allocation de remplacement pouvant aller jusqu'à 5 000 \$.
- + plus...
- ✓ Jusqu'à 1 000 \$ d'allocation si votre véhicule est volé et retrouvé et n'est pas brisé au point d'être déclaré perte totale.
- + plus...
- ✓ Jusqu'à 600 \$ d'allocation pour la location d'un véhicule.
- + plus...
- ✓ Jusqu'à 400 \$ d'allocation de déplacement pour les pertes survenues à plus de 160 km de votre résidence.
- plus...
- ✓ Le remboursement, jusqu'à l'équivalent de 600 \$, de votre transport aérien si la perte s'est produite à plus de 800 km de votre résidence.

### UNE PROTECTION POUVANT TOTALISER

# 7 600 \$

## AVANTAGES ANTIVOL SENTINELLE

### ENREGISTREMENT DE VOTRE VÉHICULE

La description de votre véhicule, son numéro d'identification et l'information relative à sa propriété sont contenus dans une banque de données accessibles aux autorités d'un océan à l'autre.

### DE CONCERT AVEC LES AUTORITÉS

**ANTIVOL SENTINELLE** poursuivra sa collaboration avec les corps policiers, informant ainsi la collectivité que le vol d'un véhicule buriné est un acte téméraire et sans issue.

### PROTECTION TRANSFÉRABLE

**ANTIVOL SENTINELLE** peut être cédé à l'acheteur de votre véhicule usagé, moyennant des frais minimes de transfert. L'acheteur devra répondre aux exigences requises pour le transfert de la protection.

### REMPACEMENT SANS FRAIS

**ANTIVOL SENTINELLE** burinera à nouveau, sans frais, les vitres de votre véhicule si le remplacement d'une d'entre elles s'avérait nécessaire, peu importe la raison.

### DURÉE DE COUVERTURE

La couverture **ANTIVOL SENTINELLE** peut atteindre 5 ans.

### ÉCONOMIES

Grâce au burinage, le vol de véhicule diminue au Canada. Les économies réalisées par les assureurs peuvent vous permettre de réaliser à votre tour des économies lors de l'achat ou du renouvellement de votre police d'assurance.